



BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner avant le 1 MAI 2025 à
Les Vieux Moteurs Fulkériens
Nourais
35390 Grand Fougeray

DEFILE BRETAGNE PORTE DE LOIRE TOUR

Inscription au circuit découverte de la communauté de communes Bretagne Porte de Loire 4eme édition. **Dimanche 18 mai** : circuit d'environ 35 Kms (Poligné, Sel de Bretagne, Crevin).
Le rendez-vous est fixé à 9H00 à Poligné (35), départ au plus tard à 09H45.

Toute inscription reçue après le 01 mai minuit ne sera pas prise en compte.

Nom:
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone :
Courriel :

Participation forfaitaire de 5€ par véhicule, afin d'assurer la sécurisation du circuit.
Gratuit pour les adhérents en règle de leur cotisation pour les associations (V.M.F, et club partenaires)

Inscription	Participation au frais	Nombre de personnes
Participants		
Participation circuit	5 € / véhicule	
Participation repas	15€ / personne	

Circuit à l'ordre Vieux Moteurs Fulkériens
Repas à l'ordre du comité des fêtes de Crevin

VÉHICULE PARTICIPANT :

Marque	Modèle	Année	Carrosserie	Particularités

Club ou association d'appartenance :

Reconnaît avoir reçu un exemplaire du règlement (au verso) et se conformer à ce dit règlement.

A....., le

Nom et signature

RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION

Organisation

Bretagne Porte de Loire tour est organisée par l'association "les Vieux Moteurs Fulkériens"

Nourais 35390 Grand Fougeray

Manifestation déclaré en préfecture.

Lieux et date du circuit

Dimanche 18 mai : circuit d'environ 35 Kms (Poligné, Le Sel de Bretagne, Crevin)

Le rendez-vous est fixé à 9H00 à Poligné (35) , départ au plus tard à 9H45.

Article 1 :

Les participants s'engagent à se conformer au dit règlement sans réserve aucune par sa signature à l'inscription. Une inscription par véhicule.

Article 2 :

L'organisation se réserve le droit de modifier (heure, trajet, durée...) ou d'annuler le circuit, en cas d'évènements imprévus, sans que les participants puissent prétendre à aucune indemnité. Seule l'annulation donnera lieu à un remboursement des frais d'inscription.

Article 3 :

Tout contrevenant au dit règlement risque des sanctions pouvant entraîner l'exclusion immédiate et des manifestations à venir. L'organisation se réserve le droit d'accepter toute demande de participation sans avoir à se justifier.

Article 4 :

Les véhicules doivent se conformer à la législation en vigueur.

Les participants doivent respecter scrupuleusement le code de la route.

Le conducteur doit être en possession du permis de conduire en validité

Article 5 :

Les participants doivent respecter les trajets et les horaires définis par les organisateurs.

Article 6 :

Une sécurisation sera effectuée tout au long du circuit (sécurisation par motards et véhicule porte-plateau), celle-ci n'engageant en rien la responsabilité de l'organisation.

Article 7 :

Le nombre de participants sera limité à **80 véhicules maximum**. Les participants aux éditions antérieures seront prioritaires pour inscription.

Chaque véhicule possédera une fiche d'identification (fournie par l'organisation) ou les participants indiqueront la marque, modèle, année et type de carrosserie.

Une animation par le comité des fêtes de Crevin sera assurée l'après-midi (concert/jeux)

Article 8 :

Les participants s'engagent à respecter les lieux d'exposition, et la propreté des lieux. Les participants s'engagent à rester sur le lieux d'exposition jusqu'à 18H00 heure de clôture.

Article 9 :

Toute inscription reçue après **le 01 mai minuit** ne sera pas prise en compte par les organisateurs.